

Departement de la Manche

COMMUNE DE MORVILLE

PERIMETRE CONSTRUCTIBLE

Echelle : 1/ 5 000

Dossier approuvé par délibération du conseil municipal en date du : 27/04/10

Le Maire :

H. BARBEY



Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral du ...

Le Préfet :

Le directeur départemental des territoires et de la mer

Jacques Le Berre

Réalisation :



TOPOS Atelier d'Urbanisme

Bd de l'Espérance 888 Laha

14 000 CAEN Cedex 9

02.31.82.00.01

agence.morville@toposmb.com

C: Secteur constructible pour l'habitat

N: Secteur non constructible

